

# Leçon 8 :

## Le processus électoral



### QUESTIONS GUIDES

- ❶ **Qu'est-ce qui motive les gens à voter aux élections?**
- ❷ **Comment puis-je voter aux élections provinciales?**
- ❸ **Quels sont les obstacles à la participation électorale et qu'est-ce qu'ils signifient pour moi?**

### APERÇU

Le droit de vote s'accompagne de la responsabilité de voter de manière informée et réfléchie.

Dans cette leçon, les élèves analyseront les différentes raisons de voter aux élections, puis examineront ensuite les informations essentielles sur l'admissibilité des électeur.rice.s, ainsi que où, quand et comment voter aux élections provinciales. Par la suite, iels se renseigneront sur les obstacles à la participation électorale, puis réfléchiront aux futurs obstacles qu'ils pourraient rencontrer. Ensuite, les élèves feront connaissance avec le Registre ontarien des futurs votants et analyseront comment il pourrait éliminer certains obstacles au vote bien connus. Dans l'activité de *Consolidation des acquis*, les élèves créeront une vidéo imitant celles que l'on peut voir sur les réseaux sociaux et portant sur le vote aux élections.

### OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin de cette leçon, les élèves pourront :

- analyser pourquoi il est important de voter aux élections;
- expliquer les exigences et les étapes à suivre pour participer au processus électoral provincial;
- présenter les obstacles à la participation électorale et les mesures à prendre pour les limiter;
- argumenter en faveur de l'importance de la participation électorale.

## Introduction

1. Distribuez une feuille de papier à chaque élève. Présentez l'activité en posant la question suivante : Qu'est-ce qui motive les gens à voter lors des élections?
2. Visionnez la vidéo « Pourquoi est-ce important de voter? » et demandez aux élèves de choisir une citation ou une raison de voter qui les a marqué.e.s, puis de l'écrire sur la feuille. Vous pouvez visionner la vidéo deux fois afin de permettre aux élèves de faire leur choix.
3. Demandez aux élèves d'expliquer la raison de leur choix à partir de la vidéo en écrivant une explication au verso de la feuille (p.ex. : ce qu'elle signifiait à leurs yeux, ce qu'elle leur a rappelé, le lien avec les apprentissages antérieurs).
4. Utilisez le protocole de discussion « Gardez le mot de la fin ».
  - a) Répartissez les élèves en groupes de trois. Confiez à un.e élève le rôle de gardien.ne du temps.
  - b) Invitez un.e élève à partager sa réponse avec le reste du groupe (1 à 2 minutes).
  - c) Ensuite, demandez aux deux autres élèves de répondre au premier (1 à 2 minutes chacun.e) en s'appuyant sur ce qui a été dit (p. ex. : les points d'accord, les différences, les idées connexes). Aucune interjection n'est autorisée pendant ce processus.
  - d) Le premier élève a alors le dernier mot et peut répondre aux autres. Envisagez de donner des indications (« J'aime ce que \_\_\_ a dit à propos de... », « Je n'avais pas envisagé \_\_\_ de cette façon auparavant »).
  - e) Répétez l'activité jusqu'à ce que chaque élève ait eu l'occasion d'intervenir en premier.

## Activités

1. À l'aide du Diaporama 8, passez en revue les aspects clés du processus électoral des élections provinciales en Ontario.

Questions guides :

- Qui a le droit de voter aux élections provinciales?
- Qu'est-ce que la liste des électeurs?
- Quelles sont les différentes façons de voter?
- Comment indiquer mon vote sur le bulletin?
- Quelle est une source d'informations fiable concernant les élections provinciales?
- À qui devrais-je m'adresser si j'ai des questions?

2. Expliquez le terme « taux de participation électorale » (Diaporama 8) et diverses statistiques sur les élections en Ontario.
  - Le taux de participation électorale est la part d'électeur.rice.s admissibles ou inscrit.e.s qui votent lors d'une élection.
  - Avoir le droit de voter ne signifie pas toujours que la personne qui détient ce droit se présente aux urnes pour voter.
3. Distribuez des copies de l'Activité 8.1 et donnez aux élèves quelques minutes pour la compléter. Demandez aux élèves de répondre à chaque question aussi honnêtement que possible.

### NOTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Encouragez les élèves à ramener le questionnaire à la maison et à en discuter avec leurs parents ou les personnes qui s'occupent d'eux.

4. À l'aide du Diaporama 8, examinez des résultats de recherches sur le vote et les obstacles à la participation électorale. Il existe différents types d'obstacles à l'exercice du vote. Ceux-ci peuvent être liés à la motivation des électeur.rice.s et à l'accessibilité.
  - Parmi les obstacles liés à la motivation figurent le faible niveau d'intérêt et de connaissances politiques, le manque d'importance perçue, le cynisme et un sens du devoir civique faible.
  - Les obstacles liés à l'accessibilité comprennent le fait de ne pas savoir quand et où voter, l'absence de pièces d'identité, les difficultés à se rendre au bureau de vote, ainsi que les compétences linguistiques et l'alphabétisation.
5. Demandez aux élèves de réfléchir seul.e.s ou avec un.e partenaire au nombre de zéros inscrits dans le sondage sur le vote (Activité 8.1) et aux obstacles qui pourraient influencer leur décision ou leur capacité à voter à l'avenir.
6. Présentez aux élèves le Registre ontarien des futurs votants (ROFV) à l'aide du Diaporama 8. Élections Ontario tient une liste provisoire composée de jeunes de 16 et 17 ans admissibles. Si vous êtes inscrit.e au ROFV, vous serez automatiquement ajouté.e à la liste des électeurs quand vous aurez 18 ans. Les jeunes dont le nom figure sur la liste recevront, pour chaque élection, une carte d'information de l'électeur leur indiquant les dates et les horaires ainsi que les lieux de vote.
  - Comment l'initiative du RFOV pourrait-elle réduire les obstacles au vote?
  - Allez-vous vous inscrire au RFOV une fois que vous serez admissible?

## Consolidation des acquis

Créez une courte vidéo imitant celles que l'on peut voir sur les réseaux sociaux et qui met en évidence trois éléments clés en réponse à l'une des questions suivantes :

- Pourquoi les citoyen.ne.s admissibles devraient-ils voter?
- Le fait de voter ou non fait-il une différence?
- Allez-vous voter à l'avenir? Pourquoi ou pourquoi pas?

Encouragez les élèves à utiliser des graphiques visuels, ainsi qu'un message clair et accrocheur pour rendre leur vidéo attrayante et convaincante.

## Pour aller plus loin

Organisez une campagne d'inscription dans votre école au Registre ontarien des futurs votants (ROFV).

Les élèves pourraient tenir un kiosque d'information pour encourager les inscriptions au Registre ontarien des futurs votants et répondre aux questions de leurs camarades de classe. Des ordinateurs pourraient être installés pour faciliter le processus. Vous pouvez également utiliser le contenu généré par les élèves ou le matériel fourni par CIVIX pour faire la promotion du ROFV via les moyens de communication approuvés par l'école (notamment les bulletins d'information et les comptes de réseaux sociaux) ou durant des assemblées.

## MESURES DE SOUTIEN ET D'ADAPTATION

<b>Les apprenant.e.s de la langue française</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définissez les mots clés au préalable (p. ex. : bulletin secret, carte d'information de l'électeur, lieu de vote, vote par anticipation, jour du scrutin, bulletins acceptés, rejetés et refusés).</li> </ul>
<b>Pédagogie inclusive</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettez l'accent sur le fait que les nouveaux.elles arrivant.e.s, les adultes qui ont de la difficulté à lire, les apprenant.e.s de la langue française, les personnes en situation précaire ainsi que d'autres groupes peuvent éprouver des difficultés à comprendre le système électoral ou à y participer.</li> <li>• Mettez l'accent sur les pratiques visant à améliorer l'accès au vote et sur l'importance d'écouter toutes les voix. Évitez de vous concentrer uniquement sur les obstacles auxquels ces groupes pourraient être confrontés.</li> </ul>
<b>Accessibilité et accommodements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'il n'est pas possible de travailler en équipes dans la classe, vous pouvez utiliser un outil en ligne pour les discussions et les réflexions de groupes.</li> </ul>

### MISE EN CONTEXTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

**Élections Ontario** est un organisme non partisan de l'Assemblée législative de l'Ontario et est responsable de l'organisation des élections générales provinciales et des élections partielles. Le travail d'Élections Ontario consiste à veiller à ce que les élections provinciales soient justes, sûres et transparentes et, par conséquent, elles doivent être strictement non partisans.

Lors des élections provinciales, nous élisons les membres de l'Assemblée législative de l'Ontario pour qu'ils prennent des décisions en notre nom.

Pour pouvoir voter lors d'une élection provinciale en Ontario, vous devez :

- avoir la citoyenneté canadienne;
- être âgé.e de 18 ans ou plus;
- résider en Ontario.

Les électeur.rice.s doivent prouver leur identité et leur adresse personnelle afin de recevoir un bulletin de vote ou de s'inscrire pour voter.

Une **carte d'information de l'électeur** (CIE) est délivrée par la poste à toute personne dont le nom et l'adresse figurent sur la liste électorale. La carte contient des informations individuelles sur quand et où un électeur.rice peut voter. Vous pouvez également accéder à ces informations en accédant, lors d'une

élection, au « Service d'information aux électeurs » sur le site Web d'Élections Ontario.

Les électeur.rice.s peuvent choisir de voter de plusieurs manières. Ainsi, il est possible de :

- **Voter le jour du scrutin** : Vous pouvez voter en personne le jour du scrutin en vous présentant entre 9h et 21h (heure de l'Est) sur le lieu de vote dont vous dépendez, compte tenu de votre adresse personnelle.
- **Voter dans un lieu de vote par anticipation** : Le vote par anticipation a lieu le week-end précédant le jour du scrutin. Vous pouvez voter dans n'importe quel lieu de vote par anticipation de

votre circonscription électorale. Les lieux de vote par anticipation sont ouverts de 10h à 20h (heure de l'Est).

- **Voter avant le jour du scrutin dans votre bureau électoral local** : Vous pouvez voter en personne dans votre bureau électoral local à partir du lendemain du déclenchement d'une élection dans votre circonscription et jusqu'à 18 heures la veille du jour du scrutin. En fonction du moment où vous irez voter, vous recevrez soit un bulletin de vote en blanc, soit un bulletin de vote sur lequel sont indiqués les noms des candidat.e.s.
- **Voter par la poste** : Vous pouvez demander à voter par la poste une fois qu'une élection a été déclenchée dans votre circonscription. Pour voter par la poste, vous devez remplir un formulaire de demande de vote par la poste et nous le transmettre accompagné de la copie d'au moins une pièce d'identité délivrée par le gouvernement. La demande doit être soumise au plus tard à 18h (heure de l'Est) six jours avant le jour du scrutin. Pour que votre bulletin soit comptabilisé, Élections Ontario doit recevoir votre trousse de vote dûment remplie au plus tard à 18 h (heure de l'Est) le jour du scrutin.
- **Voter lors d'une visite à domicile** : Vous pouvez demander une visite à domicile pour voter si : vous n'êtes pas en mesure de vous rendre à votre bureau électoral local en raison d'un handicap; vous ne pouvez ni lire ni écrire; vous n'avez pas la capacité de remplir un formulaire; et/ou vous êtes une personne ayant besoin d'aide.
- **Voter à l'hôpital** : Les fonctionnaires électoraux.ales qui visitent les hôpitaux participants lors d'une élection générale apporteront des formulaires de demande de vote par la poste et des bulletins de vote en blanc pour donner aux électeur.rice.s temporairement

hospitalisé.e.s la possibilité de voter.

L'endroit où vous votez est déterminé par l'endroit où vous vivez. Vos **lieux de vote** pour le vote par anticipation et le vote le jour du scrutin sont basés sur votre adresse personnelle, ce qui signifie que vous ne pouvez voter qu'aux endroits qui vous sont attribués.

Le vote aux élections se fait à **bulletin secret**. Cela garantit la confidentialité des préférences de chaque électeur.rice. Seul.e l'électeur.rice connaît le choix qu'il a fait.

Un **bulletin de vote** liste les noms des candidat.e.s en lice dans votre circonscription électorale et leur affiliation à un parti politique, le cas échéant. Il y a un espace à côté du nom de chaque candidat.e sur le bulletin de vote. Tant que vous cochez clairement le bulletin de vote pour un.e candidat.e, votre bulletin sera accepté.

Le processus pour voter sur un lieu de vote se déroule comme suit :

1. Une fois que vous avez confirmé votre admissibilité, vous recevez un bulletin de vote portant les initiales du.de la fonctionnaire électoral.e au dos.
2. Allez derrière un isolement et marquez votre bulletin de vote pour un.e seul.e candidat.e.
3. Remettez votre bulletin de vote plié au.à la fonctionnaire électoral.e qui vérifie les initiales.
4. Placez votre bulletin de vote plié dans l'urne.

La loi électorale de l'Ontario permet aux électeur.rice.s de refuser leur bulletin de vote. Pour refuser votre bulletin de vote, dites au.à la fonctionnaire électoral.e que vous refusez votre droit de vote au moment où il/elle remet un bulletin de vote. Il s'agit d'une démarche publique qui s'accomplit à haute voix. La.le fonctionnaire électoral.e marquera « refusé » sur les documents électoraux et votre bulletin de vote

ne sera pas placé dans l'urne mais dans une enveloppe pour les **bulletins de vote refusés**.

Élections Ontario est chargé de tenir trois types de registres aux fins des élections provinciales et locales en Ontario :

- le **Registre permanent des électeurs pour l'Ontario**, communément appelé « le Registre », pour les personnes ayant le droit de voter aux élections provinciales, aux élections municipales, aux élections des membres des conseils d'administration de district des services sociaux et aux élections des conseiller.ère.s scolaires;
- le **Registre des électeurs absents** pour les électeur.rice.s provinciaux.ales qui habitent temporairement à l'extérieur de l'Ontario mais qui ont l'intention de revenir dans la province;
- le **Registre ontarien des futurs votants** pour les personnes âgées de 16 ou 17 ans, qui ont la citoyenneté canadienne et qui vivent en Ontario.

Si vous figurez sur le Registre ontarien des futurs votants, votre nom sera automatiquement ajouté à la liste électorale lorsque vous aurez 18 ans. En étant sur la liste électorale, vous recevrez une carte d'information de l'électeur qui vous indiquera où et quand voter pendant les élections provinciales. Votre expérience sera ainsi plus facile, plus rapide et plus efficace.

Le vote est une habitude. Pour prédire la participation d'une personne aux élections, il suffit de savoir si elle a voté lors de l'élection précédente. En facilitant le vote des jeunes lors de leur première élection, on peut les aider à devenir des électeur.rice.s pour la vie.

Plus d'informations sont disponibles sur le site Web d'Élections Ontario [elections.on.ca/fr](http://elections.on.ca/fr), la source d'information officielle sur les élections provinciales.